

## TROPHEE DES MEMOIRES APPEL A CANDIDATURE en ACCES DIRECT

Lors de la prochaine **Assemblée Générale 2022** sera décerné

### **Le « Trophée des mémoires 2022 »**

Palmarès qui récompensera le meilleur mémoire d'initiation à la recherche de médiateur familial soutenu au cours de l'année 2022. Il s'agit en effet de rendre visible les travaux de recherche et reconnaître la qualité d'un travail, son utilité pour la profession.

Le (la) lauréat(e) sera alors publié(e) sous la forme d'un « hors-série » de la revue TIERS afin que l'intérêt de son écrit puisse être porté à la connaissance des praticiens et de leurs partenaires.

Pour rappel, le trophée 2021 a été décerné à Pauline Boué Rizvi cette année (revue Tiers, Spéciale Trophée n°2 – septembre 2022) pour :

#### ***LA MÉDIATION FAMILIALE POUR LES FAMILLES EXPATRIÉES Entre spécificités, freins et créativité***

**Pour faire acte de candidature, il est demandé :**

- **D'avoir obtenu la note minimale de 15<sup>1</sup> à l'écrit lors de l'épreuve du mémoire**
- **Ou d'être présenté par un centre de formation se portant garant de la qualité du mémoire.**
- **De s'engager pour les finalistes à être présents lors de la remise du Trophée le jour de l'assemblée générale**
- 

La clôture de la liste définitive des candidats aura lieu le :

**Mardi 20 décembre 2022 au soir .**

Un jury composé de membres représentatifs des adhérents de l'APMF sera chargé de les départager.

**Vous avez soutenu votre mémoire en 2021,  
Vous avez obtenu la note minimale de 15 à l'écrit ou  
vous êtes présenté par votre centre de formation.  
Faites acte de candidature**

Faites-vous connaître auprès de notre secrétariat – [apmf@free.fr](mailto:apmf@free.fr) - en adressant votre candidature dans les conditions énoncées ci-après.

---

<sup>1</sup> Depuis 2016, les conditions d'éligibilité ont été modifiées, suite à la décision du CA de nov. 2016 validant les propositions du groupe de travail constitué par les membres du jury du trophée, voir document de révision des critères Trophée des Mémoires

**Les candidats devront, quel que soit leur mode d'éligibilité,**

**Transmettre par mail au secrétariat de l'APMF (apmf@free.fr) dans le respect des délais impartis :**

- leurs coordonnées précises (email – portable – adresse postale)
- un justificatif de la note obtenue à l'écrit du DEMF ou un courrier argumenté de leur centre de formation les présentant au Trophée.
- un engagement à un éventuel travail avec la commission pour la publication du mémoire
- une autorisation de publication du mémoire

**Respecter une mise en forme correcte du mémoire :**

- l'anonymat du mémoire (non mention du centre de formation sur la 1<sup>ère</sup> et 4<sup>ème</sup> de couverture, pas de remerciements)
- une configuration PDF (pour faciliter la lecture et la circulation entre les différents jurys, ceux-ci s'engageant à ne pas faire usage des travaux), intégrant les annexes.

**Le mémoire n'est présentable qu'une seule fois.**